

IV. Morale de l'amour de Dieu.

Le *quétisme* (M^{me} GUYON) substitue à la recherche de la vérité et à la pratique du bien des contemplations oisives et déréglées.
Le *faux mysticisme* se contente d'un amour de Dieu aveugle et passif.
Réputation. — La morale ne peut être fondée sur l'amour de Dieu, entendu au sens vague du *quétisme* et du *faux mysticisme*. L'amour est une passion, et, comme telle, il doit être réglé et éclairé par la raison.

V. Morale du devoir pur.

Les stoïciens, Kant et Jouffroy, ont prétendu que l'idée du devoir exclut toute idée de sanction, de récompense et de châtement.
Souverain bien. — Pour eux, le souverain bien, c'est le devoir, qui doit être accompli pour lui-même.
Formule. — La vertu suffit au bonheur; — accomplir le devoir pour le devoir.
Appréciation et réfutation. — Cette doctrine est *contre nature* et *irrationnelle*.
Prétendre que, pour agir moralement, il faut se désintéresser absolument des conséquences de nos actes, cela est contraire à notre nature, qui aspire au bonheur.
C'est une nécessité pour la raison d'unir le mérite et la récompense, le démérite et le châtement.
Kant et les stoïciens confondent la *fin* avec le *moyen*, et ils ne voient dans l'homme qu'un esprit.

VI. Morale de la volonté de Dieu.

La volonté de Dieu, entendue dans le sens ordinaire, se confond avec la loi, l'ordre, le bien, le devoir, et alors elle est le fondement de la morale.
— Entendue dans le sens d'une volonté arbitraire et tyrannique (PUFFENDORF), elle ne peut servir de règle : elle ferait des esclaves, non des serviteurs. C'est dans le premier sens que l'on dit que Dieu est la loi morale vivante.

MORALE PRATIQUE

PRÉLIMINAIRES

Définition et division de la morale pratique. — La morale *pratique* est la science des *devoirs*. Elle donne les règles à suivre dans nos rapports avec nous-mêmes, avec nos semblables, avec Dieu, avec les êtres inférieurs à nous.

De là quatre sortes de devoirs ou quatre divisions :

- 1^o devoirs *envers nous-mêmes* (morale *individuelle*);
- 2^o devoirs *envers nos semblables* (morale *sociale*);
- 3^o devoirs *envers Dieu* (morale *religieuse*);
- 4^o devoirs dont les êtres inférieurs sont l'occasion et qui rentrent dans les divisions précédentes.

1^{re} LEÇON

MORALE INDIVIDUELLE. — DEVOIRS ENVERS LE CORPS

- L'homme a des devoirs envers lui-même** : il doit réaliser l'ordre dans sa personne, conformément à sa nature morale.
Les devoirs envers nous-mêmes reposent sur ce principe : *L'homme est tenu d'être homme*; il est tenu de conserver sa dignité personnelle, de respecter et de faire respecter en lui l'agent du devoir.
- Maxime qui résume tous les devoirs personnels** : *S'aimer d'un amour bien réglé*.
La maxime de Kant : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité dans ta personne et dans celle des autres hommes, toujours comme une fin, jamais comme un moyen, » est incomplète; elle ne renferme que les devoirs négatifs; il en est de même de la maxime des stoïciens : « Abstiens-toi et supporte. »
- Division.** L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, la morale individuelle se divisera en deux grandes parties :
- 1^o Les devoirs envers le corps;
 - 2^o Les devoirs envers l'âme.
- Chacune de ces deux classes de devoirs comprendra : 1^o des *devoirs de conservation et d'intégrité*, qui sont d'obligation stricte; 2^o des *devoirs de perfectionnement*, qui sont des devoirs larges.
- Le corps est une partie essentielle de la personne humaine**; il n'est donc pas permis de le traiter comme une chose.
Mais c'est la partie inférieure : d'où il suit que les devoirs envers le corps doivent être réglés sur les devoirs envers l'âme; d'où il suit encore que le corps ne doit pas être considéré comme *fin*, mais comme *moyen*, ou mieux, comme le *sanctuaire* de la personne morale.
La règle, c'est le vieil adage : « Une âme saine dans un corps sain. »
Nous remplissons nos devoirs envers le corps en le conservant par des soins raisonnables (tempérance, hygiène), et en le développant par des exercices rationnels (gymnastique).
- Le suicide.** Le premier des devoirs envers le corps, c'est la *conservation*;
Le *suicide*, ou mort volontaire, viole ce premier devoir et du même coup tous les autres.
Le *suicide* est un triple crime : crime envers Dieu, envers la société, envers nous-même.
L'homme n'a pas plus le droit de s'ôter l'existence, qu'il n'a le pouvoir de se la donner.

Le suicide.
(Suite.)

La vie appartient au devoir, à la loi, et c'est une trahison que de l'abandonner volontairement.
Rien ne peut excuser le suicide : ni la souffrance, ni les revers, ni les malheurs.
Non seulement il n'y a pas de courage à se donner la mort, mais c'est la suprême lâcheté.
Le *suicide partiel*, c'est-à-dire la mutilation, l'altération volontaire de la santé, est défendu aux mêmes titres que le suicide total.
Ne pas confondre le suicide avec le dévouement : le soldat ne se suicide pas, il se dévoue.

Ascétisme.

On a quelquefois confondu le *suicide partiel* avec l'*ascétisme*, pratique habituelle de la mortification.
La raison et la religion s'accordent pour proscrire tout excès qui pourrait amener la mort ou mettre dans l'impossibilité de remplir les devoirs d'état.
Mais elles sont d'accord aussi pour reconnaître que l'abstinence, le jeûne, les veilles, les disciplines, affaiblissant le corps, diminuent les passions et rendent plus facile le règne de l'âme.
La mortification est utile au travail de l'esprit, comme à la pratique de la vertu.
Et quant aux prétendus *suicides* des ascètes, l'expérience prouve que les macérations tuent moins de personnes que la débauche.

L'âme et le corps.

Voici quelques principes relatifs à nos devoirs envers le corps :
1° Le corps ne peut être le but direct de nos devoirs ; nous avons des devoirs envers le corps, parce qu'il fait partie du moi humain, de la personne humaine.
2° Le corps a été créé pour l'âme, et non l'âme pour le corps ; d'où il suit que les soins donnés au corps s'adressent à l'âme ;
3° Toute dégradation du corps est une dégradation de l'âme, à cause de leur union substantielle ; de là, la pudeur, la décence, les soins de propreté ;
4° Il ne faut pas seulement conserver la vie du corps, mais encore l'employer à perfectionner l'être moral ;
5° Enfin, il ne faut pas séparer, mais distinguer l'âme du corps.

2^e LEÇON

DEVOIRS ENVERS L'ÂME. — INTELLIGENCE

Devoirs envers l'âme. — Ces devoirs se rapportent aux trois facultés : intelligence, sensibilité, volonté, qu'il faut développer en vue du bien.
Les devoirs d'intégrité et de conservation se confondent ici avec les devoirs de perfectionnement.

Il y a obligation de développer l'intelligence dans la mesure du possible : laissée sans culture, elle se remplit d'idées fausses, de préjugés, d'erreurs.
C'est un devoir d'empêcher la *curiosité* de s'égarer sur des objets futiles ou dangereux ; de se garder de la *créduité*, qui accepte aveuglément tout ce qu'on lui dit ; et du *scepticisme*, qui doute sans motif.

Tous les devoirs relatifs à l'intelligence peuvent se résumer dans les formules suivantes :

- 1° Instruis-toi ;
- 2° et 3° Respecte la vérité : sois sincère avec les autres et avec toi-même ;
- 4° Sois prudent ;
- 5° Sois ordonné.

1^o Devoir de s'instruire.

C'est un *devoir de s'instruire* : il y a des connaissances nécessaires, qu'il n'est pas permis à un homme d'ignorer ;
Il y en a d'autres qui se rapportent aux devoirs professionnels ; elles sont obligatoires aussi ;
Il y en a enfin qui sont de simple perfectionnement ; celles-ci sont facultatives.

Remarque. — L'instruction est une des conditions de la moralité, mais elle ne suffit pas, et il faut bien se garder de confondre la science avec la vertu, comme l'ont fait Platon et d'autres philosophes.

Le devoir de respecter la vérité nous oblige à être sincères envers les autres et envers nous-mêmes. Il condamne le mensonge, le respect humain, l'hypocrisie et l'orgueil sous toutes ses formes.

Le *mensonge* est condamné par la morale individuelle et par la morale sociale ; il est contraire non seulement à la justice et à la charité, mais encore à la dignité personnelle.

« Quiconque est capable de mentir, est indigne d'être compté au nombre des hommes. » (FÉNELON.)

2^o Devoir d'être sincère envers les autres.

Mentir, c'est manquer directement à notre intelligence, qui ne subsiste, ne se développe, ne se perfectionne que par la vérité (principe d'identité, instinct de véracité, instinct de crédulité, principe d'ordre).

Tout défaut, tout vice, toute passion est mensonge ou se couvre du mensonge.

Le mensonge, le respect humain, l'hypocrisie.

On peut mentir autrement qu'en paroles : tout homme qui n'agit pas comme il pense, qui n'est pas ce qu'il paraît, est un menteur.

Ce mensonge d'action ou d'omission a deux formes : le *respect humain* et l'*hypocrisie*.

Le *respect humain* consiste à agir autrement qu'on ne pense, par crainte du « qu'en dira-t-on ». C'est une inconséquence et une lâcheté.

L'*hypocrisie* consiste à se couvrir des apparences du bien pour faire le mal. — L'hypocrite est un lâche, qui veut jouir des faveurs attachées à la vertu et qui n'a pas le courage de la pratiquer.

3^o Devoir d'être sincère envers soi-même.

Être sincère avec soi-même, c'est se juger avec impartialité, sans exagérer ni méconnaître le bien ou le mal que l'on a en soi.

Pour cela, il faut éviter l'orgueil sous toutes ses formes et pratiquer la *modestie* et l'*humilité*, qui sont le juste sentiment de ce que nous sommes. « L'humilité, c'est la vérité. » (SAINT AUGUSTIN.)

Pour être sincère avec soi-même, savoir ce que l'on vaut, il faut pratiquer l'*examen de conscience*.

4^o Devoir de prudence.

La vertu propre à l'intelligence est la *prudence* ou la *sagesse*, qui nous indique ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter.

Ne pas confondre la prudence chrétienne et la prudence épiciurienne, dont il a été parlé à la leçon 8^e, p. 655, avec cette prudence bonne, mais imparfaite, de la conduite ordinaire, qui nous fait discerner notre intérêt et celui d'autrui.

5^o Devoir d'ordre.

L'ordre, c'est la disposition rationnelle des moyens par rapport à une fin.

Ainsi, c'est une vertu de la raison ou de l'intelligence. C'est un devoir de mettre de l'ordre dans sa vie et dans sa conduite.

3^e LEÇON

DEVOIRS RELATIFS A LA SENSIBILITÉ

Notre devoir est d'empêcher de naître et de se développer dans notre âme les passions viles, sensuelles, égoïstes, envieuses, et de cultiver les sentiments nobles, élevés, généreux, héroïques.

Il ne faut pas détruire les penchants, mais les diriger, les moraliser. Ce sont les ressorts nécessaires de notre activité. (Voir ce qui a été dit sur ce sujet, p. 13.)

Les principaux devoirs relatifs à la sensibilité se ramènent aux deux suivants : respect de soi-même ou sentiment de la dignité humaine et tempérance.

DEVOIRS RELATIFS A LA SENSIBILITÉ

Dignité personnelle.**Respect de soi.**

Sentiment ou respect profond de notre destinée morale, de nos devoirs, des droits qui en découlent et qui rendent la personne sacrée pour nous et pour nos semblables.

Le respect de soi-même, c'est le respect de la personne en soi et dans les autres.

Ce respect prend diverses formes : il s'appelle *prudence*, s'il regarde l'intelligence ; *tempérance*, s'il concerne la sensibilité ; *courage*, s'il s'agit de la volonté.

(Voir 6^e leçon, *Sentiment de la dignité humaine*, page 16.)

La tempérance revêt diverses formes. (Il en a déjà été parlé, p. 100, *Vertus cardinales*.)

1^o Dans le boire et le manger, elle s'appelle *sobriété* et s'oppose à la gourmandise, à la glotonnerie, à l'ivrognerie, vices qui ravalent l'homme au-dessous de la brute ; qui ruinent la santé et excitent les passions les plus grossières ; qui font enfin perdre, par la *satiété*, jusqu'au plaisir naturel du boire et du manger.

2^o Dans l'usage des biens extérieurs, elle prend le nom de *modération*, d'*épargne*, d'*économie*, et s'oppose à la *cupidité*, à l'*avarice*, au *luxu*, qui est l'intempérance dans les habits, la table, etc.

Tempérance : diverses formes.

L'homme tempérant jouit de ses biens d'une manière raisonnable. L'avare, l'homme cupide, amasse des richesses, non pour en jouir, mais uniquement pour les avoir : il ne possède pas ses biens, il en est possédé.

Un défaut contraire à l'avarice et à la tempérance tout à la fois, c'est la *prodigalité*, la *dissipation*. — L'*économie* ou *épargne* est une vertu ; elle implique le travail et le sacrifice.

3^o Dans l'usage des plaisirs charnels, la tempérance prend le nom de *continence* ou de *chasteté*.

La continence est une vertu morale et sociale, qui constitue ce qu'on appelle les *bonnes mœurs*.

4^e LEÇON

DEVOIRS RELATIFS A LA VOLONTÉ. — TRAVAIL

DEVOIRS RELATIFS A LA VOLONTÉ

Importance de la volonté.

(Sur l'importance de la volonté, voir *Psychologie*, p. 42.)

« La volonté est ce qu'il y a en nous de plus intimement personnel. » (DESCARTES.) C'est elle qui constitue vraiment l'individualité humaine. La valeur d'un homme se mesure à sa volonté.

Devoirs envers la volonté.

Les principaux devoirs envers la volonté consistent : 1^o A ne point l'aliéner, soit en acceptant volontairement l'esclavage, soit en se laissant tomber sous le joug des mauvaises habitudes, du plaisir, de la passion, de l'intérêt (devoir d'indépendance) ;

2^o A conserver et à accroître sa valeur personnelle par la vertu de force, par la constance, le courage, la patience, etc.

(Voir ce qui a été dit de la force, page 100, à propos des *vertus cardinales*.)

Force et confiance.

C'est une faiblesse de s'épouvanter des difficultés ; on peut d'ordinaire beaucoup plus qu'on ne croit pouvoir.

La confiance dans le succès est presque le succès.

Ne pas confondre la *constance* et la *pré-emption*, la *force* et la *violence*.

Constance. — La *constance*, c'est l'énergie employée à l'achèvement de ce qui a été commencé. Elle est le gène à la portée de tous ; l'*esprit de suite*, tendance continue vers un but une fois déterminé.

Courage. — Le *courage* ou la *force* est la vertu propre de la volonté ; il nous fait surmonter les obstacles qui s'opposent à la réalisation du bien, à l'accomplissement du devoir.

Nécessité du travail. — Le travail est nécessaire à l'entretien et à la conservation du corps et au perfectionnement de l'âme ; Il est nécessaire aussi à l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu et envers la société.

Le travail est donc pour l'homme un devoir.

C'est de plus la *loi organique de notre nature*, et non pas seulement un *châtiment*, comme on le dit souvent.

Même avant sa chute, l'homme travaillait. « L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler. » (ÉCRITURE.)

LE TRAVAIL

Moralité du travail. — Source de la science et de la richesse, le travail est aussi la source et l'auxiliaire de la vertu ;

La vertu est elle-même le travail par excellence.

L'oisiveté est la mère de tous les vices ; l'homme qui ne fait rien n'est pas loin de mal faire ; ne rien faire est déjà un mal.

Travail et bonheur. — Le travail étant la loi de la nature de l'homme, il doit être la condition de son bonheur.

Vivre, agir, c'est travailler, et nous avons vu (*Plaisir et douleur*) que vivre, agir librement, est le plus grand bonheur de l'homme.

Par contre, l'oisiveté fait notre malheur. — Tandis qu'un travail raisonnable entretient et développe la santé, l'oisiveté la ruine comme la rouille ruine le fer. — La fin du travail n'est cependant pas le bonheur, mais le bien.

5^e LEÇON

MORALE SOCIALE. — FAMILLE. — AMITIÉ

L'homme est un être sociable. — La société est un fait naturel qui s'impose à l'homme comme une nécessité : il ne peut naître, vivre et se perfectionner que dans l'état de société.

La théorie du *Contrat social*, de Rousseau, est démentie par l'histoire aussi bien que par la raison.

Divisions de la morale sociale.

La morale sociale se divise comme la société elle-même. — On distingue :

- 1^o Des devoirs *domestiques* ou envers la famille;
- 2^o Des devoirs *sociaux* ou envers les hommes en général, par cela seul qu'ils sont hommes;
- 3^o Des devoirs *civiques* ou envers la société civile, devoirs de l'homme considéré comme citoyen;
- 4^o Des devoirs *internationaux* ou des nations entre elles : c'est ce qu'on appelle le *droit des gens*.

Définition. — La famille est la société naturelle et primitive formée par le père, la mère et les enfants.

La famille est le fondement de toute société humaine;

Elle répond à deux besoins impérieux de notre être : le besoin de vivre en autrui et le besoin de revivre en autrui.

I. La famille.

Constitution de la famille.
—
Le mariage.

La famille est constituée par le *mariage*, union légitime de l'homme et de la femme.
Le mariage est un contrat, qui implique le libre consentement des deux parties et contient implicitement l'obligation d'élever les enfants.

Ses conditions essentielles sont :

- 1^o L'*unité*, union d'un homme avec une seule femme; — condamnation de la polygamie;
- 2^o L'*indissolubilité*, tant que les deux époux sont vivants; — condamnation du divorce.
— La polygamie et le mariage susceptible d'être dissous sont des formes inférieures de l'union conjugale.

L'essence du mariage réside dans le lien résultant de l'accord consensuel.

A la différence des autres contrats, le mariage n'est pas résiliable.

Cependant la loi française reconnaît le divorce. Mais il n'est pas permis à un chrétien d'user de cette faculté, car le mariage civil n'est pas le vrai mariage, c'est le mariage religieux.

La famille se compose de trois sociétés, d'où naissent trois classes de devoirs :

- 1^o Société du mari et de la femme : — devoirs conjugaux;
 - 2^o Société des parents et des enfants : — devoirs paternels et maternels; devoirs filiaux ou piété filiale;
 - 3^o Société des enfants entre eux : — devoirs fraternels.
- On ajoute à ces devoirs ceux qui résultent de la domesticité.

II. Rapports créés par la famille.

Devoirs qui en dérivent.

Devoirs conjugaux.

Le mari doit à la femme : amour, fidélité, confiance, protection, entretien convenable;
La femme doit à son mari : amour, fidélité, soumission.
Les époux doivent supporter charitablement les défauts l'un de l'autre.

Devoirs paternels.

Les parents doivent aimer tous leurs enfants d'une affection égale;
Ils doivent les nourrir, les instruire, les corriger, les élever et leur procurer une position en rapport avec leurs ressources et la vocation des enfants.
L'éducation des enfants est pour les parents un devoir et un droit imprescriptible (condamnation de l'État éducateur).

Fondement et limites de l'autorité paternelle. — L'autorité paternelle est fondée : 1^o Sur la nécessité d'une autorité dans toute société;

2^o Sur les devoirs que les parents ont à remplir envers leurs enfants.

Elle est limitée : 1^o Par les *droits des enfants* : ce sont des personnes; ils ne peuvent être traités en choses;

2^o Par les droits de Dieu, de la conscience et de la société.

Devoirs des enfants. — Ils doivent aimer leurs parents, les respecter, leur obéir et les assister dans leurs besoins.

Ces devoirs, qu'on résume sous le nom de *piété filiale*, durent toute la vie.

Devoirs fraternels. — Ils consistent dans l'affection, la concorde, la confiance, le secours mutuel.

Esprit de famille. — Tous les devoirs résultant des rapports créés par la famille se résument en un mot : *esprit de famille*; esprit de solidarité et d'affection, qui réunit tous les membres d'une famille.

Devoirs réciproques des maîtres et des serviteurs.

Les maîtres doivent à leurs serviteurs : *justice, bonté, bienveillance.*
Les serviteurs doivent être honnêtes, dévoués, discrets.

Définition. — L'amitié est l'affection réciproque de deux personnes qui se veulent et se font du bien : Un ami, c'est un frère que l'on s'est choisi.

(Voir ce qui a été dit de l'amitié en *Psychologie*, 6^e leçon, p. 17.)

La vraie et la fausse amitié.

Saint Thomas reconnaît trois sortes d'amitiés fondées sur les trois sortes de biens :

1^o L'*amitié fondée sur le plaisir* ou *fausse amitié*; c'est l'union dans le vice; elle a sa source dans la passion; c'est une sensation plutôt qu'un sentiment.

2^o L'*amitié fondée sur l'intérêt*: celle que la Rochefoucauld définit : « un commerce où l'amour-propre se propose toujours quelque chose à gagner. »

Sa maxime est : « Vis avec tes amis comme si demain ils pouvaient être tes ennemis. »

3^o L'*amitié fondée sur la vertu*. C'est la *vraie amitié*, essentiellement désintéressée; elle a pour base la charité.

La première est une *complicité*, la seconde un *calcul*; la troisième seule mérite le nom d'amitié.

Les amis se doivent l'un à l'autre :

1^o *La vérité* : « Nul, dit saint Augustin, ne peut être l'ami d'un homme, s'il ne l'est d'abord de la vérité. »

2^o *La confiance*, qui exclut tout doute : elle est fondée sur l'estime réciproque;

3^o *Le dévouement*, c'est-à-dire le don de soi, l'abnégation.

Le véritable ami met son bonheur dans le bonheur de celui qu'il aime.

II. Rapports créés par la famille.

Devoirs qui en dérivent. (Suite.)

III. L'amitié.

6^e LEÇONDEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES, ENVERS LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL
RESPECT DE LA PERSONNE DANS SA VIE,
DANS SA LIBERTÉ, DANS SA CONSCIENCE ET SES AUTRES FACULTÉS

Fondement des devoirs de l'homme envers ses semblables : Communauté d'origine ; Communauté de nature et de destinée ; Impossibilité pour l'homme dans l'ordre physique, intellectuel et moral, de se suffire à lui-même.

DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES

Droits naturels : Dérivent de la nature humaine, indépendamment de toute loi écrite ; Ils sont communs à tous les hommes, et chacun est tenu de les faire respecter en lui et de les respecter chez les autres. Ces droits sont : le respect de la *vie*, de la *liberté*, de la *conscience* et des autres *facultés*, de l'*honneur* et des *biens*. « Tu ne tueras point. » Ce précepte nous défend de détruire en nous et dans les autres le principe de la moralité. Le droit de vivre est le premier de tous les droits et la condition de tous les autres. On viole ce droit en soi par le *suicide*, dans les autres par l'*homicide*. — L'*homicide est permis* : 1^o Dans le cas de légitime défense ; 2^o Dans le cas d'exécution légitime d'un condamné à mort ; 3^o Dans la guerre (légitime défense des nations). On ne peut faire rentrer dans ces exceptions ni l'*assassinat politique*, ni le *duel*.

I Respect de la vie.

Le duel. Le *duel* est un homicide compliqué d'un suicide conditionnel. Le duel est opposé : A la *loi naturelle*, qui condamne le suicide et l'*homicide* ; — A l'*ordre public*, qui repose sur ce principe : qu'il n'est pas permis aux individus de se faire justice eux-mêmes ; — (nul ne doit être juge et partie : axiome de jurisprudence) ; Au *bon sens* : il n'y a pas de rapport entre la fin et les moyens ; entre une réparation d'honneur et un coup d'épée ou une balle ; — parce qu'on est le plus fort ou le plus adroit ou que l'on est favorisé du sort, cela ne veut pas dire que l'on soit le plus honnête. — C'est souvent le coupable qui tue l'innocent, dans ces sortes de combats : quoi de plus *déraisonnable* et de plus *injuste* ? Les *sophismes* en faveur du duel, comme du suicide, ne manquent pas ; Ils sont tous condamnés par le bon sens et la loi morale.

Le respect de la liberté comprend : le respect de la conscience, des opinions, des croyances, et la liberté individuelle (*habeas corpus*).

II. Respect de la conscience et de la liberté.

Respect de la conscience d'autrui. La liberté de conscience, c'est la liberté de faire son devoir. C'est la première et la plus importante de toutes les libertés. La contrainte qui réprime le mal ne viole pas la liberté de conscience : le mal n'a pas de droits. La société civile a le devoir de protéger la liberté de conscience contre toute erreur, tout scandale qui y porte atteinte. — L'*indifférence*

Respect de la conscience d'autrui. (Suite.) entre le bien et le mal est condamnée par la morale. — La *tolérance* de l'erreur peut, dans certaines circonstances, n'être pas condamnable. Le respect des opinions et des croyances, la patience dans les discussions, est une vertu, pourvu qu'elle ne devienne pas de l'indifférence, qui serait une complicité.

Liberté philosophique. — A la liberté de conscience se rattache la *liberté philosophique*, qui est le droit de penser, en dehors de toute religion, ce que l'on trouve de plus conforme à la raison sur la nature, l'âme, Dieu, etc.

Cette liberté n'est pas illimitée : l'erreur, pas plus que le mal, n'a de droits, et l'évidence s'impose à l'intelligence.

(Voir *Psychologie*, p. 13.)

La liberté individuelle condamne l'*esclavage* et le *servage*.

L'*esclavage* est contre nature ; c'est un crime de lèse-humanité, que la morale condamne.

Les arguments des *philanthropes* et des *économistes* contre l'*esclavage* ont leur valeur sans doute, mais ils ne suffisent pas, parce qu'ils ne s'appuient que sur des raisons d'utilité ou de sentiment, abstraction faite des raisons morales.

Le *servage* est condamné pour les mêmes raisons. — Entre le serf et l'esclave, il y a cependant une distance immense : le premier est une *personne*, le second est considéré comme une *chose*.

Le *serf* est un homme qui ne jouit pas de tous ses droits ; l'*esclave* n'est pas un homme ; il n'a aucun droit.

Abus de pouvoir. — L'abus de pouvoir est une violation de la liberté.

Le père, le patron, le maître, qui contraignent ceux qui leur doivent obéissance à faire quelque chose de répréhensible par la conscience ;

Le patron qui exige un travail trop considérable de ses ouvriers, ou qui profite de leur faiblesse, de leur besoin pour les exploiter ; Le gouvernement qui profite de l'autorité du pouvoir pour violer la liberté, commettent des *abus de pouvoir*.

Respect de l'intelligence. On peut porter atteinte à la liberté de l'intelligence d'autrui de trois manières :

- 1^o En l'empêchant de s'instruire ;
- 2^o En le trompant par le mensonge, la fourberie, la ruse, l'hypocrisie ;
- 3^o En abusant de sa confiance par indiscrétion. (Voir ce qui a été dit ci-dessus, p. 112 et suivantes : *Respect de la vérité*.)

III et IV. Respect des facultés.

Respect de la sensibilité. Le respect de la personne dans la sensibilité se nomme *politesse*. La politesse est souvent un devoir de justice : les injures, les railleries, les paroles blessantes sont des injustices.

Toujours elle est la manifestation de la bienveillance, de la bonté, de la charité.

« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fassent. »

« Faites pour eux ce que vous désirez qu'ils fassent pour vous. » — Voilà les maximes de la politesse.

(Voir plus haut, p. 106.)

DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES (Suite.)

7^e LEÇON

DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES (SUITE)
 RESPECT DE LA PERSONNE DANS SON HONNEUR OU SA RÉPUTATION
 ET DANS SA PROPRIÉTÉ

L'honneur ou la réputation est un des biens les plus précieux pour l'homme. C'est un devoir de garder sa réputation intacte, d'avoir de l'honneur, et c'est aussi un droit que nul ne peut violer sans injustice. (Voir en *Psychologie*, p. 16, ce qui a été dit du *penchant à l'estime*; voir aussi *Morale générale*, p. 94.)

DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES (Suite.)

I. — Diverses manières de manquer au respect dû à l'honneur du prochain.

— Médiasance, calomnie, diffamation, etc.

Il y a diverses manières de porter atteinte à l'honneur du prochain :

1^o Par la *médiasance*, en découvrant sans nécessité les défauts ou les fautes du prochain ;
 2^o Par la *calomnie*, en lui attribuant des défauts qu'il n'a pas ou des fautes qu'il n'a point commises.
 — « Le médiant ou le calomniateur fait ordinairement trois meurtres : 1^o il tue son âme ; 2^o celle de celui qui l'écoute (scandale) ; 3^o il ôte la vie civile au prochain dont il médit. » (Saint François de Sales.)

3^o Par la *diffamation*, médiasance ou calomnie qui reçoit une grande publicité (livre, journal, affiche) ;

4^o Par des *injures*, paroles ou actes attentatoires au respect dû à autrui.

La loi civile punit la *médiasance*, la *calomnie*, la *diffamation* et l'*injure*.

5^o Par la *détraction*, action de dénigrer quelqu'un en son absence.

6^o Par la *dénonciation* non motivée. — La dénonciation peut être un devoir strict ; dans le témoignage en justice, par exemple, ou lorsqu'il s'agit d'éviter un mal considérable.

— La règle à suivre est celle-ci : ne jamais révéler les fautes du prochain dans l'intention de lui nuire ; n'avoir en vue que son devoir, la justice, qu'il faut sauvegarder ; le droit, qu'il faut défendre. Celui qui est dénoncé dans ces conditions n'a aucun droit de se plaindre.

7^o Par la *délation*, c'est la dénonciation intéressée. — Elle est toujours mauvaise.

La délation revêt mille formes : simple *conversation*, lettre *anonyme*, *journal*, *livre*, *indiscrétion voulue* ;

8^o Par le *mauvais rapport*, qui consiste à faire connaître à quelqu'un ce que d'autres ont dit de lui.

On blesse encore l'honneur du prochain par le doute, la suspicion et le jugement téméraire.

— Plusieurs de ces atteintes à la réputation d'autrui ne sont pas passibles de peines civiles ; mais toutes tombent sous le coup de la conscience, et sont des péchés graves de leur nature.

Il ne faut pas confondre la médiasance, la calomnie, etc., avec la *critique*, qui est un droit. La critique n'attaque pas les personnes, mais les actes. — C'est une œuvre de défense, et tout homme public est soumis à la critique dans les actes de son emploi (littérature, morale, politique, administration, etc.).

II. — Respect de la personne dans sa propriété.

Fondement du droit de propriété.

1^o Dieu a donné à tout homme le droit de vivre, et la destination des biens de la terre est la nourriture de l'humanité. De là le droit de propriété des hommes sur les choses créées.

2^o L'appropriation individuelle est préférable à la propriété collective :
 (a) Pour la bonne administration des biens ;
 (b) Pour éviter une confusion nuisible à la fécondité ;
 (c) Pour éviter des querelles entre les hommes.

3^o C'est donc en vue de l'utilité générale que la doctrine chrétienne recommande l'appropriation individuelle. Parallèle de cette doctrine avec la conception moderne de la propriété individuelle, inspirée des principes païens du droit romain. Corollaire pratique : devoir de charité qui s'impose au riche.

Origines de l'appropriation individuelle.

1^o *Le droit du premier occupant* : droit légitime, puisqu'on n'empiète sur les droits de personne.

Il faut que l'occupation soit marquée par un signe apparent : fossé, haie ;... de plus, il ne *saurait être imité*.

2^o *Le travail*. — L'objet fabriqué appartient de droit au fabricant, qui peut le vendre, le garder ou l'échanger à son plaisir. C'est comme un prolongement de sa personne.

Le capital, qui est une propriété, fruit du travail et de l'épargne, est légitime, comme toute autre propriété.

3^o *La loi*. Doctrine de Léon XIII sur le rôle des *institutions publiques* dans la formation de la propriété : Le droit de propriété est un droit naturel, conséquence du droit de vivre, antérieur à la loi et à l'Etat ; mais, dans la pratique, l'appropriation individuelle est régie par le droit positif, par la loi.

Le *communisme* réclame le partage égal du sol entre tous les citoyens.

Le partage égal des biens est *impossible* : qui le ferait ? en vertu de quel droit ? comment connaître la richesse de chacun ?

S'il se faisait, il ne durerait pas : l'un est actif, l'autre paresseux ; l'un fort, l'autre faible.

Il est illégitime : de quel droit me dépouiller de ce que j'ai légitimement acquis ?

Il serait funeste : ce serait favoriser la paresse et tous les vices.

— De plus, il conduirait à une *misère universelle*.

Le *socialisme* nie la légitimité de la propriété ; il revêt différentes formes :

Systèmes qui nient le droit de propriété.

1^o Les *saint-simoniens*, *fouriéristes*, *anarchistes*, *négligistes*, jugent l'organisation de la société défectueuse ; ils veulent la détruire pour la réformer sur d'autres bases ;

2^o Les *collectivistes* demandent le retour des instruments du travail à la collectivité, c'est-à-dire aux ouvriers, qui alors jouiront de tout le fruit de leur travail ;

3^o Rousseau et Prudhon ont attaqué la légitimité de la propriété personnelle ;

4^o Louis Blanc a proclamé le droit au travail : la nation doit fournir à tous du travail ou du pain ;

5^o D'autres veulent remettre à l'Etat le soin de partager la richesse et de distribuer à tous un salaire convenable (*socialisme d'Etat*).

Tous ces systèmes sont réprochés par la *justice*, par le *bon sens* condamnés par l'*histoire* et l'économie politique.

Limitations apportées au droit de propriété.

La loi française a apporté un certain nombre de restrictions au droit de propriété.

La plus importante, c'est la limitation *du droit de tester*. — C'est une dérogation à un droit naturel.

Les autres, moins importantes, sont : les *servitudes* de diverses sortes, le droit d'expropriation, etc.

Diverses manières de violer le droit de propriété.

Les principales injustices contre le droit de propriété sont :

- 1^o Le *vol*, qui consiste à s'emparer d'une chose qui appartient à autrui, et sur laquelle on n'a pas de droits (distinguer du vol *prise par nécessité*);
- 2^o L'*escroquerie*, qui consiste à s'emparer de la fortune d'autrui par ruse et tromperie;
- 3^o La *fraude*, qui consiste à tromper le prochain dans les contrats;
- 4^o Le *dol*, qui consiste à tromper sur la qualité des marchandises;
- 5^o Le *faux*, qui consiste à altérer les écrits, chiffres, dates;
- 6^o L'*usure*, qui consiste à prélever des intérêts exagérés;
- 7^o La *banqueroute*, la *faillite*, qui consiste à faire perdre les autres, par le peu de soin qu'on apporte à ses affaires.

Toutes ces violations obligent en conscience à *restitution*.

Droits d'association et de coalition.

Le droit d'*association* et de *coalition* se rattachent au droit de propriété.

Le droit d'*association* est un droit naturel, et l'État n'a le droit d'empêcher aucune association dont le but n'est pas manifestement mauvais.

Le droit de *coalition* est une garantie du droit de propriété. Les ouvriers et les patrons peuvent s'en servir pour protéger leurs droits.

8^e LEÇON

DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES (SUITE)

ÉQUITÉ. — DEVOIRS PROFESSIONNELS. — FIDÉLITÉ AUX ENGAGEMENTS
CHARITÉ. — AUMONE

Sens des mots probité, équité, loyauté, délicatesse. — La *probité*, c'est la justice légale;

L'*équité*, la justice naturelle;

La *loyauté* ou *bonne foi*, la fidélité à la parole donnée;

La *délicatesse*, c'est la finesse d'esprit et la pureté de sentiment dans l'exercice de la justice et de la charité.

Un homme *probe* remplit exactement les devoirs de la vie civile; il ne nuit à personne (honnête homme au sens vulgaire);

L'homme *équitable* rend à chacun ce qui lui est dû; à chacun selon son mérite, sans tenir compte des lois positives;

L'homme *loyal* est celui qui obéit aux lois de l'honneur, et dont la parole vaut un contrat;

Enfin l'homme *délicat* s'ingénie pour faire plaisir; il est bon, charitable, observe les règles de la bienséance.

Devoirs professionnels.

L'homme qui n'accomplit pas consciencieusement ses devoirs professionnels pêche contre la probité, c'est-à-dire qu'il commet une injustice envers tout le corps social.

Un médecin, un pharmacien, un avocat, un magistrat, un professeur, etc., qui manquent d'instruction ou ne s'occupent pas sérieusement de leurs fonctions, manquent à la *probité*; ils sont *mal-honnêtes*.

Un ouvrier qui perd son temps, un patron qui ne paye pas assez ses ouvriers, un marchand qui vend de la mauvaise marchandise ou la vend trop cher, manquent à la *probité*; ils sont de malhonnêtes gens.

Devoirs professionnels. (Suite.)

De même un électeur qui ne vote pas selon sa conscience; les législateurs qui se laissent mener par l'esprit de parti; les employés qui s'acquittent mal de leurs fonctions, les élèves qui perdent le temps, etc., tous ceux-ci encore pèchent contre la probité; ils manquent à l'honnêteté naturelle, à la justice.

Quiconque embrasse volontairement une profession, s'engage à en remplir les devoirs, quelque difficiles qu'ils puissent être; il y a de l'honnêteté. — Voilà une règle formelle.

Fidélité aux engagements.

La fidélité aux engagements est une forme de la justice, qui nous défend de tromper.

C'est en même temps l'un des fondements de la société, qui ne subsiste que par un échange de services.

Cette obligation de tenir nos engagements porte :

1^o Sur la *simple promesse*, par laquelle on s'engage gratuitement à quelque chose;

2^o Sur le *contrat*, convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

— Une chose mauvaise ou illicite de sa nature ne saurait faire l'objet d'une promesse ou d'un contrat obligatoire.

Justice distributive. — A quoi elle nous oblige (voir p. 105).

La reconnaissance est un devoir de justice, mais non exigible par la contrainte.

La reconnaissance a deux degrés : l'un *négatif* : ne pas faire du mal à un bienfaiteur; l'autre *positif* : rendre le bien pour le bien. — Ce dernier degré seul est la vertu.

Devoir de reconnaissance.

L'ingratitude a aussi deux degrés : 1^o ne pas rendre le bien pour le bien (négatif); 2^o rendre le mal pour le bien. — Ce dernier degré est doublement odieux.

L'ingratitude.

Quel que soit le degré que l'on considère, l'ingratitude est l'indice d'un mauvais cœur.

Celui qui n'est pas reconnaissant n'est pas *équitable*; il ne rend pas à chacun ce qui lui est dû.

Respect des personnes avancées en âge, des supériorités morales. — C'est un devoir de justice de respecter les personnes avancées en âge : elles ont travaillé plus que nous au bien social. Ordinairement la vieillesse implique la vertu. — C'est aussi un devoir de charité, à cause de la faiblesse inhérente à la vieillesse.

Il faut respecter aussi les personnes qui ont rendu des services à la société : ce qu'on appelle les *supériorités morales*, savants, inventeurs, etc., toujours en vertu du principe de la justice distributive.

(On a déjà vu, en *Morale générale*, ce qu'est la charité, sa nécessité, ses degrés.)

La charité nous oblige à réprimer les *passions malveillantes*, dont les principales sont :

1^o La *colère*, mouvement aveugle et violent, qui nous prive momentanément de la raison et nous fait agir comme des brutes. — C'est une courte démence;

2^o La *haine*, colère réfléchie et méditée;

3^o La *vengeance*, haine cherchant à se satisfaire;

Passions malveillantes.

4^o L'*envie*, la *jalousie*, passions qui nous rendent tristes du bien qui arrive aux autres, et joyeux du mal qui les frappe. — L'envieux, le jaloux, cherche son bonheur dans le malheur des autres;

Leurs effets.

5^o L'*orgueil*, qui est la source de toutes les passions précédentes;

L'*orgueil* s'appelle *intolérance*, lorsqu'il ne peut souffrir les paroles ou les opinions opposées.

Les *passions malveillantes* dépriment l'âme, aigrissent le caractère, torturent le cœur; elles mettent le désordre dans les familles et dans la société, et sont la source des crimes les plus abominables.

Obligations positives de la charité.

Les obligations précédentes sont toutes négatives; en voici de positives :

- 1° Œuvres de miséricorde corporelle : aumône, visite des malades et des prisonniers, etc.;
- 2° Œuvres de miséricorde spirituelle : prière, bons conseils, bons exemples, etc.

Ces diverses œuvres constituent le *dévouement*, renoncement à soi pour le bonheur des autres : le christianisme est fondé sur le dévouement; celui qui ne sait pas se dévouer n'est pas chrétien. La charité nous oblige encore au *pardon des injures*. — Non seulement il ne nous est pas permis de nous venger, mais il faut encore, pour obéir à la loi de Jésus-Christ, pardonner à nos ennemis, leur vouloir et leur faire du bien.

L'aumône. — Charité légale.

L'aumône est un des principaux devoirs de charité; Elle est *obligatoire* pour tous, dans la mesure où on peut la faire. L'obligation de faire l'aumône est fondée sur la fraternité et la solidarité humaines.

En faisant l'aumône, il faut se garder d'humilier celui qui la reçoit; ce serait manquer à la charité en la faisant. Il faut se souvenir que « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne ».

On a fait des objections contre la charité, l'aumône en particulier. On a dit (H. Spencer et d'autres) que l'aumône est *démoralisatrice*, puisqu'elle encourage le vice et la paresse.

On a dit encore (socialistes) que l'aumône humilie; qu'elle se fait aux dépens de la justice; que l'ouvrier a droit à tout ce dont il a besoin, etc.

La première objection s'applique à la théorie darwinienne de la lutte pour la vie; la seconde, à la société dans laquelle l'Etat serait un Etat-Providence.

Les socialistes ont, en effet, demandé l'*assistance obligatoire légale*. — C'est là une erreur sociale très grave, qui entraînerait la ruine de la charité privée, la seule vraie.

On a vu en *Morale générale*, 10^e Leçon, que nos devoirs à l'occasion des êtres inférieurs (choses, animaux) ne constituent pas précisément une classe à part. Dans les rapports que l'on a avec eux, il s'agit toujours de respecter la loi morale, de se conformer à la raison. — Reste à résoudre deux questions :

- 1° Les physiologistes peuvent-ils alléguer les droits de la science pour opérer des vivisections sur les animaux? — Oui; car les animaux sont des choses dont l'homme peut se servir comme d'un moyen. Mais ce serait une *cruauté*, par conséquent une faute contre soi-même, de les faire souffrir sans nécessité. (La loi Grammont punit d'une amende et de la prison les mauvais traitements contre les animaux domestiques.)
- 2° Une seconde question se pose : Les physiologistes ont-ils le droit, même quand il s'agit de la science, de faire des expériences dangereuses sur l'homme? — Non; parce que l'homme ne peut jamais être traité comme une chose, comme un moyen.

9^e LEÇON

SOCIÉTÉ CIVILE OU ÉTAT

DEVOIRS ET DROITS DES GOUVERNANTS ET DES GOUVERNÉS

Le mot *patrie* signifie terre des pères ou des aïeux. La *patrie*, c'est le pays où l'on est né, la nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre. L'idée de patrie renferme un ensemble d'institutions, de croyances, de traditions, de monuments, qui forment le patrimoine d'un même peuple.

« Une nation, c'est une réunion d'hommes habitant un même territoire, soumis ou non au même gouvernement, ayant depuis longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à la même race. » (LITTRÉ.)

Patrie, nation, peuple, Etat, gouvernement.

On appelle *principe des nationalités* un principe en vertu duquel toutes les portions d'une même race d'hommes tendent à se constituer en un seul corps politique, à former un Etat distinct (pangermanisme, panslavisme, irrédentisme).

Un *Etat* est une réunion d'hommes vivant d'une manière permanente sur un territoire à eux, et soumis à des lois communes et à un gouvernement indépendant.

Le *gouvernement* est l'ensemble des personnes qui représentent et dirigent l'Etat. — C'est aussi le régime politique : monarchie, république. — Ces deux mots s'emploient souvent l'un pour l'autre.

Peuple se dit souvent pour *nation, Etat, gouvernement*.

Famille, patrie, humanité, sont trois termes qui désignent des sociétés naturelles.

La *famille* est la société primitive, fondement des deux autres (Voir ce qui en a été dit plus haut, p. 116).

La *patrie* ou la *nation* est un groupement de familles;

L'*humanité* est le groupement de toutes les nations; c'est la famille et la patrie universelles.

L'homme a des devoirs à remplir envers chacun de ces trois groupes.

Le *communisme* détruit les devoirs envers la famille;

Le *cosmopolitisme* méconnaît les devoirs envers la patrie;

Le *chauvinisme* nie les devoirs envers l'humanité.

(Voir ce qui a été dit sur l'amour de la patrie, *Psych.*, 6^e leçon.)

Le *patriotisme*, c'est l'amour de la patrie, le dévouement à la chose publique.

Le patriotisme est un sentiment et un devoir. Il doit se manifester par des actes : en temps de paix, par l'obéissance aux lois, l'accomplissement des devoirs professionnels; en temps de guerre, par le sacrifice de ses biens et de sa personne.